



Procès-Verbal

Le vingt-neuf Octobre deux mil quinze, vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GAUDRAT Didier, Maire

Étaient Présents : GAUDRAT Didier - DARRAS David - CHASSAGNE Jean François - PISSOCHET France - GRUET Claire - VIGNE Olivier - GILLES Xavier - DABLEMONT Magali - RANDOIN Candice - GOURDON Catherine - LANGLOIS Michel - COMPAGNON Gilles - CARON ROBERT Marie Christine lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absent Excusé : Néant

Absent : MOULIN Ludovic

Démissionnaire : Françoise LEMAIRE

Secrétaire de séance : GRUET Claire

Lecture est donnée du Procès-verbal de la précédente réunion, lequel est adopté à l'unanimité.

AGENDA ACCESSIBILITE SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à 2 abstentions et 11 vote « Pour »
ACCEPTÉ de déposer un dossier AD'AP (Agenda Accessibilité) pour la salle polyvalente
DEMANDE la validation de l'agenda proposé dans le dossier soit

- Marquage d'une place de stationnement pour Personne à Mobilité Réduite avec pose d'un panneau : Novembre 2015
- Remplacement de la grille à l'entrée de la porte par un tapis : Mai 2016
- Création d'un espace de manœuvre de 150 de diamètre pour les PMR devant les WC : Mai 2017
- Réaménagement du WC PMR : Juin 2017

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

ACHAT TERRAIN Mr BILLOUX Alain

Le conseil municipal et après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTÉ le principe de l'achat du terrain appartenant actuellement à Mr BILLOUX Alain et cadastré section B 226 d'une superficie de 39 ca au prix de 200 €uros MAIS DECIDE de demander un état hypothécaire pour connaître le réel propriétaire avant de faire toute autre démarche.

SCHEMA DE MUTUALISATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément à la réglementation en vigueur, la Communauté de Communes nous a fait parvenir avant le 01 Octobre 2015, le projet de mutualisation qui a été transmis à chaque membre du conseil municipal avec la convocation pour étude.

Il précise alors que les communes adhérentes à la COM/COM doivent émettre un avis sur ce projet.

Mr le Maire passe alors la parole à Mr DARRAS David, 1^{er} Adjoint qui est également vice-président à la communauté de Communes Varennes Forterre et qui a participé à l'élaboration du schéma au sein de la Communauté de Communes.

Mr DARRAS présente alors le document.

Après en avoir longuement délibéré, le conseil municipal à 4 Abstentions, 4 votes « Pour » et 5 votes « Contre »

EMET un avis défavorable sur le projet du schéma de mutualisation. En effet certains conseillers se posent la question de l'utilité de ce document vu que les communautés de communes vont fusionner et que ce document sera revu avec les nouveaux territoires.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE L'ALLIER

Conformément à la loi N° 2015-991 du 07 Aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) et prévoyant la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale, le Préfet de l'Allier nous a fait parvenir le 16 Octobre dernier son projet de schéma. Chaque conseil municipal doit se prononcer en émettant un avis sur la proposition faite à savoir pour notre communauté de communes : fusion avec celle de Lapalisse.

Mr le Préfet propose que Varennes soit rattachée à Lapalisse.

Mr le Maire demande alors au conseil municipal d'émettre un avis pour oui ou non une fusion de la Communauté de Communes Varennes Forterre avec celle de Lapalisse.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

Émet un avis défavorable sur ce projet de fusion.

VŒUX 2016

Sur la proposition de Mr le Maire, le conseil municipal décide de fixer la cérémonie des vœux du maire au dimanche 17 Janvier 2016 à 10 Heures 30 à la salle polyvalente.

SOUTIEN A LA VILLE DE PARIS POUR ORGANISATION DES JO D'ÉTÉ EN 2024

Suite à un mail qui nous a été adressé par l'association des Maires, le conseil municipal après en avoir délibéré et à 1 vote « Contre » ; 8 abstentions et 4 votes « Pour »

APPORTE son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

LA SEANCE EST LEVEE A 23 HEURES 55